



Office of Children and Family Services

KATHY HOCHUL
Gouverneure

SHEILA J. POOLE
Commissaire

Date [Jour/Mois/Année] _____ / _____ / _____

Nom

Référence de dossier :

Adresse

Référence à l'étape d'admission :

Ville, État, code postal

Date du signalement : _____ / _____ / _____

Monsieur, Madame _____,

Les Services de protection de l'enfance (Child Protective Services, CPS) vous ont envoyé un courrier pour vous informer du fait que le Registre central des faits de violences et maltraitance sur un enfant de l'État de New York (New York Statewide Central Register of Child Abuse and Maltreatment, SCR) avait reçu un signalement alléguant qu'une personne avait exercé des violences ou une maltraitance sur un enfant. Le présent courrier a pour objet de vous informer que les CPS ont mené une enquête et déterminé que le signalement était infondé. Autrement dit, les CPS n'ont trouvé aucune prépondérance équitable de la preuve de violences ou de maltraitance sur un ou plusieurs enfants.

Tout signalement infondé est mis sous scellés et est conservé dans la base de données du SCR pendant dix ans à compter de la date du signalement (Social Services Law [loi sur les services sociaux] §422). Autrement dit, le signalement infondé peut uniquement être consulté dans de rares situations autorisées par la loi. Par exemple, les CPS peuvent consulter un signalement infondé si ces derniers mènent une enquête sur un nouveau signalement sur le sujet concerné, l'enfant victime, un frère ou une sœur de l'enfant en question. Toutefois, dès lors que le signalement est mis sous scellés, le SCR ne peut pas informer un employeur ou une agence de délivrance de licences d'un signalement infondé vous concernant. Dix ans après la date du signalement, le signalement infondé vous concernant sera supprimé. Autrement dit, le signalement infondé vous concernant sera détruit. Aucune intervention de votre part n'est nécessaire à l'échéance des dix années – l'action sera automatique.

Si vous avez été nommé(e) en tant qu'auteur(e) dans le signalement, vous avez le droit d'obtenir un exemplaire du dossier du SCR. Pour obtenir un exemplaire du dossier du signalement du SCR, veuillez écrire à l'adresse suivante :

New York State Office of Children and Family Services
Statewide Central Register
P.O. Box 4480
Albany, NY 12204

Si vous avez été nommé(e) dans le signalement parce que vous avez un lien de parenté avec l'enfant ou les enfants faisant l'objet du signalement ou que vous vivez dans le même foyer, vous n'êtes pas autorisé(e) à obtenir un exemplaire du dossier du SCR.

En cas de plusieurs dossiers des CPS, il est important de savoir que tous les rapports sont traités individuellement. La mise sous scellés de ce signalement n'aura aucune incidence sur d'autres signalements dans lesquels votre nom aurait été éventuellement cité en tant qu'auteur. Par conséquent, si vous avez été avisé(e) qu'un autre signalement avait été fondé, cet avis n'aura aucune incidence sur ce signalement. De même, si vous bénéficiez de services, ils ne sont en rien modifiés par cet avis.

Si vous avez des questions concernant le présent courrier, veuillez contacter le 1 844 337 6298 entre 8 h et 17 h, du lundi au vendredi ou écrire au SCR à l'adresse ci-dessus, en joignant un exemplaire du présent courrier ou en citant la référence de dossier et la référence de l'étape d'admission figurant en haut de cette page.

Cordialement,



Lisa Ghartey Ogundimu,
Commissaire déléguée
Division de la protection de l'enfance et des services communautaires
(Division of Child Welfare and Community Services)